



LE PRÉSIDENT

Monsieur Bruno LE MAIRE

Ministre de l'Économie et des Finances
139, rue de Bercy
75012 PARIS

Suresnes, le 25 avril 2020

Monsieur le Ministre,

En tant que Président national du CNPA qui rassemble les 142 000 entreprises et les 500 000 actifs de la Distribution et des Services de l'Automobile, et première organisation représentative de l'Éducation et de la Sécurité Routière, je tenais à vous exprimer les fortes inquiétudes qui animent aujourd'hui les écoles de conduite.

A la crise sanitaire, que nous devons affronter collectivement depuis le mois de février, est venue s'ajouter une crise économique qui est inédite à bien des égards. A l'instar des autres professions qui ont vu leurs activités totalement arrêtées par décision administrative à compter du 16 mars dernier, le choc fut grand pour les 12 500 écoles de conduites et les 40 000 salariés qui font la force de l'éducation routière française. Ces entreprises, quasi exclusivement des TPE, déjà très fragilisées avant même cette période, subissent de plein fouet la crise : pour le mois de mars, 76% des professionnels de proximité ont enregistré une baisse de 50% de leur chiffre d'affaires. Pour 60% des professionnels, la trésorerie ne constitue qu'un seul mois d'exploitation maximum.

Mais, les motivations sanitaires de cette décision ont été bien comprises, et ce immédiatement, par la profession. Protéger les autres est notre ligne de conduite quotidienne. Les professionnels de l'éducation routière sont pleinement mobilisés pour lutter contre la propagation du covid-19 et notre priorité demeure avant tout de protéger nos collaborateurs, nos élèves et nos partenaires.

Nous devons toutefois répondre chaque jour à de grandes inquiétudes de la part des professionnels de l'éducation routière, qui nous interrogent particulièrement sur les exigences sanitaires qu'il conviendra d'adopter pour qu'ils puissent reprendre leurs activités en toute sécurité, lorsque le confinement aura pris fin. Nous avons en ce sens déjà engagé une réflexion afin d'anticiper la reprise de l'activité dans les meilleures conditions.

A la suite d'une concertation avec l'ensemble de ses partenaires économiques et sociaux, et sur la base des retours positifs de la Task force du ministère du Travail, la branche des services de l'automobile a publié le 20 avril un guide de bonnes pratiques, qui sera adapté en suivant l'évolution de la crise sanitaire et des nouvelles réglementations. Le CNPA-ESR a également mené un travail sur les recommandations pour les établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, les centres de formation d'enseignant de la conduite et les centres de sensibilisation à la sécurité routière, avec Madame la Professeure Samira Fafi-Kremer, directrice de l'institut de virologie du CHU de Strasbourg, qui permettra de préparer au mieux la réouverture des établissements. Ces éléments



auront bien sûr vocation à évoluer en fonction des mesures prises par les autorités sanitaires dans les prochaines semaines.

Mais le tissu de TPE qui constitue le réseau des écoles de conduite n'est pas en mesure aujourd'hui de prendre en charge les obligations et équipements sanitaires. Pour que le protocole sanitaire puisse se mettre en place, et alors que les capacités de financement des entreprises sont exsangues, nous sollicitons un accompagnement financier de l'Etat, des collectivités territoriales et des assureurs, qui pourrait être envisagé et dimensionné une fois que les conditions sanitaires de reprise et d'exercice de notre activité seront connues. Ce fonds de soutien permettrait au secteur de mettre en oeuvre toutes les mesures nécessaires pour recréer le climat de confiance indispensable à toute reprise de notre activité.

Sur un plan économique, le rebond après la crise des écoles de conduite est particulièrement incertain, et nos capacités à le financer exsangues. Il n'est pas imaginable de voir disparaître l'un des maillons essentiels de la mobilité des Français, mais nous craignons que de nombreux établissements n'aient d'autre choix que de fermer leurs établissements et de licencier leur personnel.

La mobilisation de l'Etat, dès la mi-mars, a assurément permis d'éviter une destruction massive du tissu entrepreneurial à très court terme. Mais aujourd'hui, c'est avant tout une crainte de ne pas s'en sortir économiquement qui est partagée sur le terrain. Les dispositifs mis en place par l'Etat permettent à nos salariés de vivre cette période le moins péniblement possible, et soyez certain que nous avons apprécié la rapidité d'action de l'Etat sur ce point. Mais nous ne voudrions pas que ces dispositifs n'aient permis que de reculer le moment de la destruction économique et entrepreneuriale.

Dans le cadre des travaux engagés par le CNPA pour bâtir un Plan de relance pour l'ensemble de la filière automobile, baptisé « Plan de Relance Rapide et Responsable – R3 », nous avons engagé un travail de consultation et de réflexion avec l'ensemble des professionnels. Pour maintenir un maillage des écoles de conduite de proximité sur l'ensemble du territoire, il est essentiel que nous puissions bénéficier d'une exonération de charges fiscales et sociales pour la période du confinement. En effet, pour notre activité, les mois perdus ne pourront pas être retrouvés après le déconfinement, car ils reposent sur du temps pédagogique. Le poids des charges immobilières et mobilières - notamment les loyers des voitures d'apprentissage - que nous assumons, sont eux aussi importants, et pour l'heure, l'essentiel des professionnels n'ont pu obtenir que des reports auprès de leurs bailleurs. Le cumul de ces charges pourrait provoquer la fermeture d'un nombre d'établissements dès cet été. A ce titre, nous suivons d'ailleurs avec intérêt l'amendement 458 de la députée de Paris Olivia Grégoire, adopté en première lecture du second PLFR, et pouvant être un véritable levier de négociation dans nos relations avec les bailleurs immobiliers. Il serait, par ailleurs, souhaitable que ce dispositif soit étendu aux bailleurs mobiliers.

Sur un plus long terme, il me semble que nous devons saisir l'opportunité de cette crise pour engager une nouvelle phase de modernisation de la profession. Modernisation de ses outils pédagogiques dont le financement serait permis par un dispositif similaire à celui des prêts de trésorerie garantis par Bpifrance mais assumés par les entreprises. Dans ce cadre, seraient par exemple éligibles des tablettes, fiches de suivi, tableaux et livrets d'apprentissage numériques, la modernisation de nos logiciels, l'équipement en simulateurs de conduite ou bien encore en véhicules électriques.

Modernisation également des sources de financement par une simplification des demandes d'aides au financement plaçant l'école de conduite comme tiers de confiance dans l'orientation des jeunes apprentis conducteurs, mais aussi par la mise en place d'un « fonds permis » que les entreprises abonderaient à hauteur d'un euro par mois et par salarié pour financer un accès le plus large possible au permis de conduire, véritable passeport vers l'emploi et condition *sine qua non* au désenclavement de nombreux territoires.

Nous restons à votre entière disposition, et à celle de vos collaborateurs, pour échanger plus avant sur ces propositions.

Vous remerciant pour votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Francis BARTHOLOME

Président National



Patrice BESSONE



*Président,
CNPA Éducation et Sécurité Routières*